



## REGLEMENT 2023 DU CHALLENGE SUD-EST ETE 2023.

### 1.-CATEGORIES.

#### 1.1. Il est prévu :

- **Une catégorie A1 pour les handicaps 0 à 12.9**  
Les départs de cette catégorie « back tee » (blancs et bleus)
- **Une catégorie 1 pour les handicaps 13.0 à 18,0**  
Les départs de cette catégorie « front tee » (jaune et rouge)
- **Une catégorie II pour les handicaps 18.1 à 22.0**  
Les départs de cette catégorie « front tee » (jaune et rouge)
- **Une catégorie III pour les handicaps 22.1 à 26.0**  
Les départs de cette catégorie « front tee » (jaune et rouge)
- **Une catégorie IV pour les handicaps 26.1 à 30.0**  
Les départs de cette catégorie « front tee » (jaune et rouge)
- **Une catégorie V pour les handicaps 30.1 à 36.0**  
Les départs de cette catégorie « front tee » (jaune et rouge)

Deux catégories « AGE 1 » et « AGE 2 » pour les **70 ans et plus** (équipes de 2 joueurs  
(70 ans = critère IMPERATIF en 2022 joueurs et joueuses nés en 1950 et avant)

- **Une catégorie « AGE 1 » pour les handicaps 12.0 à 22.0**  
Les départs de cette catégorie « front tee » (jaune et rouge)
- **Une catégorie « AGE 2 » pour les handicaps 22.1 à 36**  
Les départs de cette catégorie « front tee » (jaune et rouge)

1.2. **En catégorie A1**, deux joueurs (euses) de l'équipe peuvent avoir un handicap supérieur à **12.9 mais limité à 22.0**  
Ils (elles) joueront cependant sur base d'un handicap de **12.9** et jouerons aussi des « back tee » (blancs et bleus).

1.3. **En catégorie 1**, deux joueurs (euses) de l'équipe peuvent avoir un handicap supérieur à **18.0 mais limité à 26.0**  
Ils (elles) joueront cependant sur base d'un handicap de **18.0**

1.4. **En catégorie II**, deux joueurs (euses) de l'équipe peuvent avoir un handicap supérieur à **22.0 mais limité à 30.0**  
Ils (elles) joueront cependant sur base d'un handicap de **22.0**

1.5. **En catégorie III**, deux joueurs (euses) de l'équipe peuvent avoir un handicap supérieur à **26.0** mais limité à **36.0**  
Ils (elles) joueront cependant sur base d'un handicap de **26.0**.

1.6. **En catégorie IV**, deux joueurs (euses) de l'équipe peuvent avoir un handicap supérieur à **30.0 mais limité à 36.0**  
Ils (elles) joueront cependant sur base d'un handicap de **30.0**

1.7. **En catégorie « AGE 1 »** Un joueur (euse) de l'équipe peut avoir un handicap supérieur à **22.0** mais limité à **36.0**  
Il (elle) jouera cependant sur base d'un handicap de **22.0**

1.8. **En catégorie « AGE 2 »** Un joueur (euse) de l'équipe peut avoir un handicap supérieur à **32.0** mais limité à **36.0**  
Il (elle) jouera cependant sur base d'un handicap de **32.0**

\*\* le point 4.3 du règlement reste d'application et permet de faire passer un seul joueur d'une équipe (série) (toujours le même) dans une autre équipe de la même catégorie.  
Il en sera de même pour un joueur participant à la fois dans la catégorie normale et dans la nouvelle catégorie (AGE), il devra impérativement jouer chaque fois dans la même série (couleur).  
Un joueur (joueuse) jouant soit dans la catégorie normale, soit dans une catégorie « AGE » doit pour participer aux 1/8, 1/4, 1/2 et finales, avoir joué au moins une compétition qualificative dans la catégorie finaliste choisie.

**Catégorie AGE 1 :** Hcp de 12 à 22.0 WHS au 15 mars ) **12.0 à 22.0**

**Calcul des coups reçus : âge + hcp**

**HCP ARRONDI à L'UNITE supérieure (12. = 13)**

HCP	13	14	15	16	17	18	19	20et+		cat AGE1	coups reçus
AGE											
70	83	84	85	86	87	88	89	90		82 à 85	0
71	84	85	86	87	88	89	90	91		86 à 89	1
72	85	86	87	88	89	90	91	92		90 à 94	2
73	86	87	88	89	90	91	92	93		95 & 100	3
74	87	88	89	90	91	92	93	94		101 & PLUS	4
75	88	89	90	91	92	93	94	95			
76	89	90	91	92	93	94	95	96			
77	90	91	92	93	94	95	96	97			
78	91	92	93	94	95	96	97	98			
79	92	93	94	95	96	97	98	99			
80	93	94	95	96	97	98	99	100			
81	94	95	96	97	98	99	100	101			
82	95	96	97	98	99	100	101	102			
83	96	97	98	99	100	101	102	103			
84	97	98	99	100	101	102	103	104			
85	98	99	100	101	102	103	104	105			

EXEMPLE CAT, AGE 1 HCP 12 à 22											
club X					club Y						
	HCP	age	age +HCP	strockes	play		HCP	age	age +HCP	strockes	play
joueur A	19,2	71	91	2	1	joueur A	15,4	73	89	1	0
	HCP		age +HCP	strockes			HCP		age +HCP	strockes	
joueur B	20	81	101	4	3	joueur B	15,2	79	95	3	2

\*\*\*\*\*

**Catégorie AGE 2 :** Hcp de 22.1 à 32 ) **22.1 à 36.0**

**Calcul des coups reçus : âge + hcp**

**HCP ARRONDI à L'UNITE supérieure (22.1 = 23)**

HCP			23	24	25	26	27	28	29	30	31	32	33	cat AGE2	coups reçus
AGE															
70			93	94	95	96	97	98	99	100	101	102	103	91 à 95	0
71			94	95	96	97	98	99	100	101	102	103	104	96 à 100	2
72			95	96	97	98	99	100	101	102	103	104	105	101 à 106	4
73			96	97	98	99	100	101	102	103	104	105	106	107 & +	6
74			97	98	99	100	101	102	103	104	105	106	107		
75			98	99	100	101	102	103	104	105	106	107	108		
76			99	100	101	102	103	104	105	106	107	108	109		
77			100	101	102	103	104	105	106	107	108	109	110		
78			101	102	103	104	105	106	107	108	109	110	111		
79			102	103	104	105	106	107	108	109	110	111	112		
80			103	104	105	106	107	108	109	110	111	112	113		
81			104	105	106	107	108	109	110	111	112	113	114		
82			105	106	107	108	109	110	111	112	113	114	115		
83			106	107	108	109	110	111	112	113	114	115	116		
84			107	108	109	110	111	112	113	114	115	116	117		
85			108	109	110	111	112	113	114	115	116	117	118		

**NB.** " les personnes de 70 ans et plus ne sont pas obligées de jouer dans les catégories « âges » et peuvent même jouer à la fois dans les catégories classiques et les catégories « âges » si elles ne se déroulent pas le même jour"

## 2.-DESIGNATION DES TERRAINS ET JOUR.

2.1. Les rencontres se disputent sur terrain neutre.

2.2. Le *vendredi*, ou exceptionnellement à défaut et anticipativement un jour choisi dans la semaine de la compétition. Les rencontres peuvent avoir lieu sur plusieurs terrains le même jour.

## 3-FORMULE

3.1. Toutes les rencontres se jouent sur 18 trous selon la formule 4 Balles Meilleure Balle Match Play avec coups reçus suivant la grille ci-contre. La base est l'handicap **WHS au 15 Mars 2023**.

**"Le ou les joueurs se trouvant dans la catégorie (AGE) (hcp + âge) le plus bas, est ou sont le point zéro, les autres reçoivent la différence des coups reçus suivant la grille".**

**Cette grille est valable sur tous les terrains.**

Pour rappel :

- En catégorie **A1, 1, 2, 3, 4 et 5**, les équipes sont formées de : 2 teams de 2 joueurs. Une partie entre deux teams s'appelle un match
- En catégorie **AGE1 et AGE2**, les équipes sont formées de 2 joueurs

3.2. Un joueur ou une joueuse sélectionnée dans une équipe prendra part à la rencontre du jour avec son handicap **WHS** basé au **15 Mars 2023**.

Chaque capitaine est responsable de l'exactitude des handicaps et des âges **communiqués**. Si ces données ne s'avèrent pas exactes, l'équipe perdra le match. En cas de récidive, l'équipe sera exclue du challenge pour la saison. Si l'handicap d'un(e) joueur(euse) pose problème quant à sa réalité, il est réglé directement par les Responsables Seniors des clubs concernés.

3.3 Les compétitions se joueront « back tee » (plots blancs et bleus) pour la catégorie A1 (Hcp 0 à 12.9)

Pour les catégories 1, 2, 3, 4, 5, AGE 1 et AGE 2 les compétitions se joueront « front tee » (plots jaunes et rouges).

3.4. Les compétitions se jouent en poules dont la composition est déterminée par tirage au sort par le comité organisateur. (2 équipes du même club ne joueront pas dans la même poule).

3.5. Les équipes finalistes 1/4,1/2, finales seront composées uniquement par des joueurs ayant au moins joué effectivement 1 match des éliminatoires du Challenge dans la catégorie et la série finaliste.

3.6. Chaque joueur sélectionné pour ces 1/4.1/2. Finales jouera avec l'handicap **WHS** au **21 Juillet 2023**. Si ces données ne s'avèrent pas exactes, l'équipe perdra le match. En cas de récidive, l'équipe sera exclue du challenge pour la saison

HCP	Coups reçus	
	<b>Cat A1</b>	<b>back tee</b>
0 >> 4		0
4.1 >>6		1
6.1 >> 8		2
8.1 >> 10		3
10.1 >> 12.9		4
	<b>Cat 1</b>	<b>front tee</b>
13.0 >> 15		0
15.1 >> 16		1
16.1 >> 17		2
17.1 >> 18		3
	<b>Cat2</b>	<b>front tee</b>
18.1 >> 19		0
19.1 >> 20		1
20.1 >> 21		2
21.1 >> 22		3
	<b>Cat3</b>	<b>front tee</b>
22.1>>23		0
23.1>>24		1
24.1>>25		2
25.1 >> 26		3
	<b>Cat4</b>	<b>front tee</b>
26.1>>27		0
27.1>>28		1
28.1>>29		2
29.1>>30		3
	<b>Cat5</b>	<b>front tee</b>
30.1>>32		0
32.1>>34		1
34.1>>36.0		2

## 4-COMPOSITION ET FORMATION DES EQUIPES.

**4.1. En catégories A1, 1, 2, 3, 4 et 5**, chaque équipe est composée de 4 joueurs ou joueuses répartis en deux teams de deux.

L'équipe dans son ensemble est dirigée par un capitaine choisi par le responsable seniors de son club.

Son nom et ses coordonnées (Téléphone et E-mail) sont portés à la connaissance du secrétaire du Sud Est **au plus tard pour le 1 Avril 2023**

**4.2 Peuvent faire partie de l'équipe représentative d'un Club :**

- En catégorie **A1, 1, 2, 3, 4 et 5** les joueuses et joueurs nés **en 1973 et avant**.
- En catégories **AGE1, AGE2**, les joueuses et joueurs nés en **1953 et avant**

Un(e) joueur(se) membre (full,semainier, country ) de deux ou plusieurs Clubs, faisant partie de l'Association du Sud Est, pourra choisir pour disputer le Challenge **2023** de représenter **un seul club qu'il aura choisi au plus tard le 30 mars 2023** Ce choix sera communiqué au secrétariat Sud Est par le Capitaine Senior du Club choisi accompagné de l'accord écrit des Responsables Seniors des clubs concernés (formulaire home club).

4.3. La composition des équipes pourra varier d'un match à l'autre. Cependant, un Club inscrivant plusieurs équipes dans une catégorie, **autorisation de faire passer un seul joueur(euse) (toujours le même) d'une équipe à l'autre au sein de la même catégorie.**

La composition probable des équipes devra être communiquée (nom-prénom- numéro fédéral, hcp annual review et âge) Uniquement via le site [www.sudest.be](http://www.sudest.be) au plus tard le **SAMEDI** précédant les rencontres et ce avant 17.00 heures. Si aucune composition d'équipe, malgré un rappel, n'est communiquée 2 jours avant la rencontre (mercredi 17.00 h), cette dernière équipe sera sensée être « FORFAIT ». Application du point 5.2 du règlement.

4.4. Chaque Capitaine d'équipe est libre de former ses teams comme il l'entend.

*Les joueurs devront respecter l'ordre de départ des équipes suivant la préinscription.*

4.5. Un capitaine d'équipe joueur ou non- joueur peut donner des conseils, des infos, toutefois en toute discrétion.

Le capitaine ne pourra pas monter sur le green afin de donner la ligne du put ou de donner des conseils.

4.6. Le jour de l'épreuve, le Capitaine d'équipe devra, au plus tard 30 minutes avant le départ du 1<sup>er</sup> match de son équipe, confirmer la composition de son équipe. Et règlera les greens fees pour l'équipe complète.

4.7. En cas de retard ou d'abandon d'un des 2 joueurs (euses) en cours de partie, le joueur(euse) restant(e) peut entamer ou poursuivre la compétition seul(e). (les coups rendus calculés à l'inscription ne seront pas modifiés)

La composition d'une équipe ne pourra être modifiée en cours de rencontre. Cependant un joueur inscrit sur la feuille de matchs et absent à l'heure prévue initialement pour le début de la partie pourra rejoindre celle-ci sans interrompre un trou en cours.

Si en cours de parcours un team entier devait abandonner la partie : les dispositions suivantes seront d'application :

\* en cas d'abandon pendant les 9 premiers trous.

Le team adverse gagne l'aller par le score acquis tel quel au moment de l'abandon et gagne le retour sans jouer avec la 1/2 de la moyenne du jour des ups de la série, arrondie à l'unité supérieure

\* en cas d'abandon pendant les 9 derniers trous.

Le team adverse gagne l'aller par le score acquis et gagne le retour par le score le plus haut entre le score acquis au moment de l'abandon ou la 1/2 de la moyenne du jour des ups de la série arrondie à l'unité supérieure

Le team qui abandonne voit ses éventuels ups ramenés à zéro, perd le match et rembourse les greenfees au team adverse.

4.8. En cas d'absence de 1 ou 2 joueurs d'un club, l'un ou l'(les) autre(s) joueur(s) du club représentera(ont) l'équipe. Il(s) jouera(ont) dès lors seul(s) contre les teams adverses.

4.9. Les cartes et feuilles, de départ, de bureau, de brouillon sont préparées par le secrétariat Sud Est et envoyées (en fichier pdf) au responsable du jour le mercredi après 17.00h. La feuille des matchs, en format .xls, est envoyée au responsable du jour et mise à disposition sur le site.

Les cartes sont imprimées et distribuées par le club hôte aux équipes. Il y a lieu d'imprimer les cartes en double exemplaire pour chaque départ, chaque team en recevant une. A l'issue des rencontres, la feuille des matchs complétée et signée par les capitaines (carte fédé du capitaine) et responsable du jour est transmise sans délai au secrétariat du Sud Est via E-mail

adresse : [mail@sudest.be](mailto:mail@sudest.be)

En cas de modification en dernière minute de la composition d'une équipe ou d'un team, le responsable du club hôte établira manuellement de nouveaux documents en vérifiant particulièrement les données des remplaçants. **Le capitaine de l'équipe modifiée sera tenu de faire le jour même une nouvelle inscription de son équipe via le site « sudest.be » ou le lien communiqué préalablement.**

## **5. ATTRIBUTION DES POINTS.**

- **Pour rappel : les équipes sont formées de : 2 teams de 2 joueurs. En équipe « âge » : 1 team de 2 joueurs**

5.1. **Toutes les parties sont jouées jusqu'au bout des 18 trous,**

Pour les catégories A1, 1, 2, 3, 4 et 5. Un match se déroule en 2 parties opposants des teams de 2 joueurs

**Pour chaque partie, il est attribué les points de matchs comme suit :**

**2 points de match pour les 9 premiers trous : 2 points de match sont attribués au team gagnant les 9 premiers trous. En cas d'égalité, les deux teams marqueront 1 point de match**

**2 points de match pour les 9 derniers trous : 2 points de match sont attribués au team gagnant les 9 derniers trous. En cas d'égalité les deux teams marqueront 1 point de match**

**2 points de match pour l'ensemble des 18 trous. : 2 points de match sont attribués au team gagnant l'ensemble des 9 premiers et des 9 derniers trous.**

En cas d'égalité de points de match à l'issue de la partie, **les teams seront départagés au nombre des " ups ", et si l'égalité persiste les deux teams marqueront 1 point.**

Pour déterminer le vainqueur du match, on additionne les points de match obtenus par chaque team.

En cas d'égalité à l'issue du match, **les équipes seront départagées au nombre des " ups ", et si l'égalité persiste les deux équipes marqueront 2 points .**

**L'équipe du club qui gagne marque 3 points, ses points de match et ses ups**

**L'équipe du club qui perd marque 1 point, ses points de match et ses ups**

**En cas d'égalité chaque équipe marque 2 points, ses points de match et ses ups**

**L'équipe du club qui déclare forfait marque 0 point, et**

**L'équipe du club adverse reçoit la moyenne (du jour) des points de match et des ups de la série. \*\*\***

## 5.2. FORFAITS :

En 2023, l'équipe qui déclare 2 forfaits sera exclue des classements du Challenge, les points et ups acquis par les équipes concurrentes ramenés à zéro pour les rencontres les ayants opposés. Elle pourra toutefois participer aux matchs restants.

Pour 2024, l'assemblée des responsables Sud Est se réserve le droit de refuser ou de limiter la participation des ces équipes au Challenge.

~~Le Forfait du jour sera pénalisé de (4x le green fee) qui devra être payé au trésorier du Sud Est pour que le Club puisse encore aligner ses équipes lors de la journée suivante du Challenge.~~

~~Cette pénalité sera remboursée au capitaine du club lésé. (voir point 7.2)~~

De plus, tout club qui déclarerait forfait pour une de ses équipes lors des journées des 1/8 1/4, 1/2 et finales se verrait, pour manque de sportivité et de respect pour l'organisation et les sponsors, pénalisé de la façon suivante:

- \* l'équipe forfait se verra privée de tout prix et/ou récompense même si son classement le lui permettrait.
- \* le club fautif ne pourra inscrire aucune équipe dans la catégorie d'handicap considérée lors du prochain challenge d'été.
- \* la pénalité financière entraînée par le forfait du jour restera d'application.

## 5.3. LE CLASSEMENT FINAL :

**Le classement final est établi par l'addition des points, des points de match et des ups acquis durant toute la compétition.**

### Départage dans les poules

En cas d'égalité entre 2 équipes, la rencontre les opposant sera déterminante pour le classement. Si le match opposant ces 2 équipes s'est clôturé par un match nul, ce seront les points de match obtenus tout au long de la compétition qui seront déterminants.

En cas d'égalité **entre plus de 2 équipes**, le critère de départage entre ces équipes sera le nombre **de points de match, si l'égalité subsiste ce seront les ups qui seront déterminants**.

Si l'égalité persiste, un tirage au sort sera effectué en présence des capitaines des équipes concernées.

### Equilibrage des poules pour le choix des meilleurs 2<sup>e</sup> ou 3<sup>e</sup>

**En ce qui concerne le choix des meilleurs 2e ou 3e en cas de nombre inégal d'équipes dans les séries d'une même catégorie, les résultats enregistrés par rapport au dernier de la série seront annulés. De ce fait, toutes les équipes auront « théoriquement » joués le même nombre de matchs.**

**Le classement des meilleurs 2<sup>e</sup> ou 3<sup>e</sup> s'établit de la façon suivante : Tout d'abord le nombre de point en cas d'égalité ce seront les point de matches qui seront pris en compte et si l'égalité persiste ce seront les ups qui seront pris en compte si toutefois l'égalité persiste un tirage au sort sera effectué. Les meilleurs 2eme ne pourront pas jouer en 1/4 de Finale contre le 1<sup>e</sup> de la même couleur. la répartition sera faite en conséquence par le comité du Sud-est**

## 6- ORGANISATION Tour Final. 2023

Les 1/4, 1/2, et finales seront déterminées par le nombre d'inscrits dans chaque catégorie.

Les 1/4, 1/2 finales se joueront sur des terrains (Sud Est) tirés au sort avant le début du challenge.

~~(Lors de l'assemblée générale du mois de mars )~~

Toutefois le terrain devant accueillir les finales sera désigné d'office par le comité, prenant en compte les capacités d'accueil, d'organisation et de restauration des clubs candidats.

Les matchs de 1/8e 1/4, 1/2 et finales devront être obligatoirement joués aux dates fixées au calendrier du Challenge, c'est-à-dire le 07 Juillet 1/8<sup>e</sup> à La Bawette (Cat 1 et 2)\*\*\*le 04 Aout 1/4 à Anderlecht et Naxhelet , le 18 août 1/2 à Louvain La Neuve et La Bawette ..Finales le 25 août au Hainaut .....

- Lors des 1/8 1/4, 1/2 et finales, en cas d'égalité sur le 18ème trou, seul le deuxième team de chaque club doit poursuivre la compétition et sans stroke. Formule, Play off SUDDEN DEATH (mort subite)

## 7- DIVERS

7.1. Le secrétariat du Sud Est en accord avec le club visité, doit communiquer 8 jours avant aux capitaines concernés, l'ordre des rencontres et leurs heures de départ.

Le montant du green fee, ainsi que le nom du responsable organisateur qui accueillera les Capitaines-visiteurs.

7.2. Lorsque le responsable seniors ou le capitaine d'une équipe d'un club se trouve dans l'impossibilité de présenter une équipe lors d'une compétition du challenge, il y a IMPERATIVE OBLIGATION d'avertir, au plus tard le MARDI 17h00 avant la rencontre du vendredi:

**le capitaine de l'équipe ADVERSE ou le responsable seniors du club (adverse) par TELEPHONE et à confirmer par mail**

-le responsable (voir feuille d'inscription) du club sur le parcours duquel se déroule la compétition par mail  
-le secrétariat du Sud/Est par téléphone et mail

Si cette obligation n'est pas correctement remplie et qu'au jour de la compétition, l'équipe adverse se présente pour jouer, la pénalité voir point 5.2 (4x le green fee) sera due par l'équipe fautive.

Cette pénalité doit obligatoirement être versée IMMEDIATEMENT sur le compte BE 35 0013 9672 6137 du Sud Est à défaut de quoi le comité se réserve le droit d'interdire à cette équipe non en règle de prendre le départ de la compétition suivante. L'équipe lésée sera ainsi remboursée par le trésorier SE.

7.3. Pour cause d'intempéries et terrain impraticable ou circonstances exceptionnelles (déclaré comme tel par le comité organisateur du Club visité)

a) les matchs non terminés pourront être reportés à une date ultérieure en accord avec les Responsables Seniors des 3 Clubs concernés, mais devront impérativement se jouer sur le terrain prévu et avant la rencontre suivante du calendrier.

En cas de remise générale, la journée complète sera reportée par le comité en accord avec le comité organisateur du Club visité, à une date ultérieure, avant la fin de la phase de poule.

b) Si la rencontre ne peut être achevée le jour prévu suite aux circonstances (temps ou autre) le résultat des matchs reste acquis pour autant que les parties aient un score « out » et au minimum avoir joué le 10<sup>e</sup> trou (donc un score « out » et un score « in ») au moment de l'interruption des parties. Les autres matchs seront rejoués voir (a).

**7.4. L'utilisation de véhicules de golf motorisés (voitures, tricycles) par les joueurs (euses) est autorisée uniquement sur présentation d'un certificat médical;**

7.5. Le montant du green fee est laissé à l'appréciation du Club organisateur de la compétition **mais ne peut être supérieur à 45 euros pour les 18 trous et à 30 euros pour les 9 trous.**

Il est payé par les capitaines des équipes des Clubs visiteurs. (à l'exception des Capitaines, Présidents, Secrétaires de Club et des membres du comité du Sud Est, le Président, le vice Président, le Trésorier, le Secrétaire, l'Assesseur).

**« si un club refuse le green fee proposé (maximum 45€) il ne recevra plus les rencontres ETE et HIVER du sud/est.**

**Les joueurs de ce club pourront encore participer au challenge la première année de ce refus mais l'année suivante, ce ne sera plus le cas »**

7.6. Le droit d'inscription au Challenge été est fixé à 25€ par équipe pour les équipes « AGE » (2 joueurs) et à 50 € par équipe pour les équipes conventionnelles (4 joueurs) et sera payé au Trésorier pour **le 10 Avril 2023**

Au compte BE 35 0013 9672 6137. Si cette cotisation n'est pas acquittée à cette date, la ou les équipes du Club seront exclues du Challenge.

**La cotisation pour affiliation au SUD EST de 50 € pour chaque club membre sera payée pour cette même date.**

7.7. L'utilisation du GSM sur le terrain par les joueurs, caddies et Capitaines d'équipe est interdite.

Néanmoins en cas de danger réel, l'utilisation de GSM est autorisée pour appel urgent vers l'extérieur.

**Pénalité, le team du joueur en infraction perd le trou. Et en cas de récidive le team du joueur perd le match au score de forfait.**

7.8 L'utilisation de GPS et de télémètre par les joueurs, caddies ou capitaines d'équipe est autorisée pour autant que les critères définis par la Fédération soient respectés c. à d. uniquement pour évaluer les distances à l'exclusion de mesures de dénivelés, de vent, de température.

**7.9 JEU LENT : une partie qui accuse un retard de 2 trous sur celle qui la précède devra sur décision du marshal, dépasser le 1<sup>er</sup> trou de retard sans le jouer en inscrivant « square » sur la carte de score et reprendre la partie au départ du 2<sup>e</sup>.trou de retard.**

**Le présent règlement et le calendrier seront affichés aux valves de chaque Club participant au Challenge d'été ou accessibles au secrétariat du Club, et le jour des rencontres à disposition à la table des inscriptions et résultats.**

